



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à Protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux

présentée par

la classe de la classe de 6^{ème} 6 du collège La Croix des Sarrasins, d'Auxonne

Adresse de l'établissement : rue de la Vigne Jeanneton 21130 Auxonne

Académie : Dijon

Circonscription : 2^e circonscription

Députée : Mme Hervieu

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aujourd'hui en France, depuis la loi n°20236566 du 7 juillet 2023, l'utilisation des réseaux sociaux est interdite aux enfants de moins de 13 ans. Pourtant, une enquête de l'institut IPSOS et de l'observatoire de la parentalité et de l'éducation numériques (OPEN) menée en 2024 montre que 63% des 7-10 ans déclarent avoir un compte sur les réseaux sociaux, quand 91% des 11-14 ans les fréquentent.

Au collège la Croix des Sarrasins d'Auxonne, nous avons fait passer un questionnaire aux élèves des classes de sixième, cinquième et quatrième pour comparer notre utilisation des réseaux sociaux à ces chiffres. Dans notre collège, 95% des 11-13 ans ont un compte sur les réseaux sociaux, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. De plus, la quasi-totalité des élèves de sixième utilisent les réseaux sociaux, ce qui va à l'encontre de la loi de 2023.

Cette loi n'étant pas respectée, nous sommes soumis, en tant que jeunes adolescents, à de nombreux dangers : sur les réseaux sociaux, les contenus inadaptés à notre âge (sexualité, violence ou encore manipulation commerciale) se multiplient.

Parmi les dangers auxquels nous sommes confrontés sur les réseaux sociaux, nos camarades de sixième redoutent particulièrement le cyber-harcèlement, favorisé par l'anonymat, ainsi qu'une agressivité décuplée, pouvant avoir des conséquences graves sur notre santé.

De plus, les algorithmes ne détectent pas les contenus inadaptés et nocifs pour notre âge, en proposant à nouveau ce type de contenus, pouvant avoir une incidence sur notre bien-être. Dans notre collège 18,6 % des élèves de sixième consultent régulièrement la plateforme Tik Tok, réputée comme l'un des réseaux sociaux les plus addictifs.

Le questionnaire diffusé dans notre collège montre que 35% des élèves de sixième passent entre une et deux heures sur les réseaux contre 11% qui les consulteraient quotidiennement plus de trois heures. Pour ces derniers, le risque d'addiction est dès lors préoccupant ainsi que la capacité à réfléchir par soi-même.

Concernant les motifs de création d'un compte, 63% des élèves de sixième disent vouloir communiquer et 44% chercher des informations diverses. Rester en relation avec les autres est donc la motivation première et explique la création d'un compte si jeune.

Pour autant, 31% disent aussi consulter des publications sur les plateformes, ces derniers devenant notamment les plus vulnérables aux nombreux dangers.

Selon un rapport en date du 25 septembre 2024, l'OMS évoque ces dangers et leurs conséquences multiples tels que les troubles du sommeil, les addictions, les troubles de l'attention, le décrochage scolaire, l'isolement, ou encore le cyber-harcèlement.

Nous savons que les écrans sont devenus une préoccupation pour nos familles. En effet, 78% des élèves de sixième déclarent avoir un contrôle parental numérique.

Face à ces éléments, nous, élèves de 6^e du collège la Croix des Sarrasins, sommes inquiets. Nous sommes inquiets à la fois pour notre bien-être, mais aussi notre sécurité numérique. Notre proposition a pour objectif de garantir une plus grande sécurité sur les réseaux sociaux. Nous voulons être protégés et accompagnés dans nos pratiques numériques.

* *
*

Article 1^{er}

A l'image de « youtube kids », chaque réseau social doit adapter, modérer les contenus diffusés à l'âge du titulaire du compte. La responsabilité des plateformes est engagée.

Article 2

Développer l'esprit critique face au numérique et ses dangers au sein des programmes scolaires : prévoir des horaires alloués à cet enseignement ainsi qu'une formation spécialisée pour les intervenants.

Article 3

Développer les propositions d'accompagnement des familles dans l'utilisation des réseaux sociaux (milieu associatif, développement des actions du CLEMI)

Article 4

Développer les services de santé mentale, permettant un accompagnement des jeunes et des familles en lien avec l'usage du numérique et ses risques.